

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOÛT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2011 :

Fournitures et services pour les réceptions protocolaires - lot 1

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Héléna, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line), TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE), VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), POTIN Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M. DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Le Maire

Accusé de réception et signature
97422000123456789-2011-DE
Date de la délibération : 06/09/2025
Date de réception préfectorale : 01/09/2025

David LORION

1

Affaire n°41/2011 : Fournitures et services pour les réceptions protocolaires - lot 1.

Commande Publique - Direction des Ressources

Le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une consultation a été lancée sous la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert pour « Fournitures et services pour les réceptions protocolaires – lot 1 ».

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC) a été envoyé à la publication le lundi 03 Février 2025 au BOAMP/JOUE et le mercredi 05 février 2025 au journal local (Le Quotidien) avec une date limite de remise des offres fixée au lundi 10 mars 2025.

Le marché devient exécutoire à compter du lendemain de sa date de notification. Il est conclu pour une période de **TROIS (03) ANS**. Le marché pourra être dénoncé par période annuelle sur décision expresse du représentant de l'Acheteur (1 an à compter de la notification). En cas de dénonciation, le représentant de l'Acheteur devra se prononcer par écrit au moins TROIS (03) mois avant la fin de chaque période annuelle. Il s'exécute par émission de bons de commande au fur et à mesure de la survenance des besoins dans la limite du budget. Le marché est passé en valeur avec un minimum et un maximum sur le fondement des articles **R.2162-2 al.2, R.2162-4 et R.2162-13 à R.2162-14 du Code de la Commande Publique**. Ce dernier ne fait pas l'objet d'une décomposition en tranches.

Le marché comprend 01 (UN) lot qui est relancé suite à la déclaration sans suite pour cause d'infructuosité de la précédente procédure.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 08 Août 2025 pour choisir au titre de l'« offre économiquement la plus avantageuse », conformément aux critères énumérés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation (**La valeur économique (coefficient 60) et la valeur technique (coefficient 40)**), l'offre suivante:

LOT N°	Désignation des prestations	Attributaire du marché	Montant minimum annuel (€ TTC)	Montant maximum annuel (€ TTC)
1	Cocktail prestation traiteur sur site	LES 2D TRAITEUR	5.000,00	60.000,00

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- De **L'AUTORISER**, lui, ou l'élue déléguée ou toute autre personne dûment habilitée, dans son domaine respectif de compétences, à signer le marché correspondant sur le fondement des conditions qui y sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire (y compris en cours d'exécution, et s'il y a lieu la décision portant résiliation du marché).



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250826-41-2011-DE
Date de télétransmission : 01/09/2025
Date de réception préfecture : 01/09/2025